

## Qu'est ce qu'une personne de confiance ?

- C'est une personne que vous désignez pour vous accompagner dans vos démarches liées à votre santé.
- C'est une personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance
- C'est une personne qui est d'accord pour assumer cette mission
- C'est une personne qui n'exprimera pas ses propres volontés, mais les vôtres et qui s'engage moralement, vis-à-vis de vous, à le faire

## Quel est son rôle ?

- Elle peut vous accompagner, vous soutenir, vous aider dans vos décisions concernant votre santé
- Elle peut assister aux entretiens médicaux avec vous, et prendre connaissance d'éléments médicaux mais ne devra pas divulguer d'informations sans votre accord
- Elle sera votre référente auprès de l'équipe médicale, et sera consultée en priorité par l'équipe médicale quant à la mise en œuvre / la poursuite / l'arrêt de traitements notamment si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté....
- Elle pourra communiquer vos directives anticipées que vous lui aurez confiées (exprimées par écrit)
- Elle doit être apte à comprendre et respecter les volontés énoncées dans une situation de fin de vie en mesurant la possibilité de sa tâche et la portée de son engagement.
- Elle doit avoir compris son rôle et donné son accord pour cette mission.

## Qu'est ce qu'une personne à prévenir ?

- C'est une personne qui sera contactée par l'équipe médicale et soignante en cas d'évènement(s) organisationnels ou administratifs durant votre séjour (transfert, fin du séjour, sortie de l'établissement...)
- C'est une personne qui n'a pas accès aux informations médicales vous concernant
- C'est une personne qui ne participe pas aux décisions médicales
- Ce n'est pas elle qui sera contactée pour avoir un avis sur vos souhaits



# LES INCOLLABLES : QUESTIONS ??

**Est-on obligé de désigner une personne de confiance ?**

**Puis-je désigner ma fille de 16 ans comme personne de confiance ?**

**Dois-je la mettre au courant de mon choix de la désigner ?**

**Dois-elle signer un document quelconque pour accepter d'être ma personne de confiance ?**

**Si, pendant mon séjour, je suis amené(e) à être transféré(e) dans un autre établissement, qui sera appelé ?  
Personne de confiance ou Personne Prévenir**

**A qui dois-je donner mes directives anticipées ?  
Personne de confiance ou Personne Prévenir**

**Puis-je désigner la même personne en Personne de confiance ou Personne Prévenir ?**

**J'ai déjà désigné ma Personne de Confiance lors de mon ancien séjour, dois-je redésigner quelqu'un à nouveau ?**

**Où retrouve-t-on ces informations dans mon dossier patient informatisé ?**

**Mon séjour est terminé, je suis autorisé(e) à sortir. Qui sera appelé ? Personne de confiance ou Personne Prévenir**

# LES INCOLLABLES : REPONSES

Non, le patient a le droit de refuser de désigner une personne de confiance

Non, la Personne de Confiance doit être majeure

Oui

Oui

Personne à Prévenir

Personne de Confiance

Oui

Oui

Recueil de données

Personne à Prévenir

## CONTACT :

Polyclinique du Parc

48 Rue Henri Barbusse  
59880 Saint-Saulve  
03 59 75 07 51

Polyclinique Vauban

10 Avenue Vauban  
59300 Valenciennes  
03 59 75 17 52

**LA PERSONNE  
DE CONFIANCE  
VS  
LA PERSONNE  
A PREVENIR**

 **ELSAN**

HÔPITAUX PRIVÉS DU HAINAUT

POLYCLINIQUE VAUBAN  
POLYCLINIQUE DU PARC  
CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE DE LA ROUGEVILLE